Envoyé en préfecture le 24/06/2026
Reçu en préfecture le 24/06/2026
Publié le
ID : 018-211802079-20260623-CM2026112-DE

VILLE DE SAINT FLORENT SUR CHER (CHER)

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2026
DÉLIBERATION N° 2026-112

L'an deux mille vingt-six, le vingt -trois juin à 18h30, le Conseil municipal de SAINT-FLORENT-SUR-CHER, légalement convoqué le 17 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire et séance publique dans la salle du Conseil de l'Hôtel de ville, sous la présidence de Madame Marie-Line CIRRE, Maire.

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à	Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
CIRRE Marie-Line, Maire	X			LEGER-GARAUT Frédérique	X		
LAUVERGEAT Patrice, Adjoint	X			LE GRANDIC Frédéric	X		
ROBERT Marinette, Adjointe	X			TAILLANDIER Nathalie	X		
TAILLANDIER Michel, Adjoint	X			LE GRANDIC Patricia	X		
DUSSIAU Nadine, Adjointe		X	S. MASSON	LOUGLAYAL Hicham		X	
VILLALDEA Rafaël, Adjoint	X			SADDIK Karim	X		
PORRAS Meggan, Adjointe	X			GOBIN Ludivine	X		
MNICH Pascal, Adjoint	X			COLOMBIER Luc	X		
MASSON Stéphanie, Adjointe	X			MARC Solène	X		
PETITJEAN Eliane	X			TISSIER Julien	X		
FRODEFOND Gabrielle		X	R. VILLALDEA	MORINEAU Claude	X		
BRUNAUD Pascale	X			NOBLE Bruno	X		
BOUCHARDON Thierry	X			MENEUST Marylin	X		
WORGELD Thierry	X			DURIEUX Olivier	X		
LAMBERT Jacques	X				X		

Secrétaire de séance : Monsieur Michel TAILLANDIER

En exercice :	29	Présents :	26	Pouvoir(s) :	2	Votants :	28	Absent(s) :	3

REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL ET CHARTE DEONTOLOGIQUE DE L'EXERCICE DU MANDAT D'ELU LOCAL - MANDAT 2026-2032 -- VERSION 1

Madame le Maire expose :

L'article L.2121-8 du Code général des collectivités territoriales dispose que « dans les communes de 1 000 habitants et plus, le Conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation. »

Outre les dispositions relatives au fonctionnement de l'assemblée délibérante, le projet de règlement intérieur joint intègre les notions de déontologie, de probité et de prévention des conflits d'intérêts.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-8,

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la version 1 du règlement intérieur du Conseil municipal, applicable pendant le mandat 2026-2032 à compter du 24 juin 2026.

Fait et délibéré et ont signé avec Nous, les membres présents,

Saint-Florent-sur-Cher, le 24 juin 2026

Madame Le Maire,
Marie-Line CIRRE

Le secrétaire de séance,
Monsieur Michel TAILLANDIER

Acte rendu exécutoire
Date de mise en ligne : 24/06/2026

Envoyé en préfecture le 24/06/2026
Reçu en préfecture le 24/06/2026
Publié le
ID : 018-211802079-20260623-CM2026112-DE

Acte rendu exécutoire
Date de mise en ligne : 24/06/2026